

**Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
12 mars 2019**

Le mardi 12 mars 2019 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 05 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.
La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean Claude BOUQUET, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Mireille JOLY, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Arnel EVANNO, Monsieur Patrick GOUEGOUX, Madame Valérie ROUSSEAU, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur François GRENET, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID (jusqu'à la question n°11), Monsieur Christian PELTAIS, Monsieur Mathieu LAMOUR, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU

Absents excusés :

Madame Pierrette LE BAYON (procuration donnée à Madame Aurélie QUEIJO), Madame Valérie VINET-GELLE (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE), Madame Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL), Monsieur Jean-Claude LARRIEU (procuration donnée à Madame Annie RENARD), Madame Florence AOUCHICHE (procuration donnée à Monsieur Joseph ROCHELLE), Monsieur Yazid BOUGUELLID (procuration donnée à Monsieur André MABELLY à partir de la question n°12).

Absents sans procuration : Monsieur Roland LE SAUCE, Madame Yvette PUREN

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GOUEGOUX

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 février 2019

## **2- DF - REPRISE ANTICIPÉE, AU BUDGET PRIMITIF 2019, DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2018,

- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif 2019 les résultats de l'exercice 2018, comme indiqué ci-après :

|                                                                                                                |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>                                                                            |                      |
| <b>Résultat global de la section de fonctionnement au 31/12/2018 (avec 002 BP2018)</b>                         | <b>5 570 016,00</b>  |
| <b>Besoin de financement de la section d'investissement 2018 estimé à :</b>                                    |                      |
| Résultat d'investissement avant affectation (compte 001)                                                       | 1 340 656,34         |
| 001 – BP2018                                                                                                   | -3 342 966,87        |
| <b>Solde global exécution INVESTISSEMENT 2018</b>                                                              | <b>-2 002 310,53</b> |
| Restes à réaliser en dépenses 2018                                                                             | -1 036 321,38        |
| Restes à réaliser en recettes 2018                                                                             | 35 842,70            |
|                                                                                                                |                      |
| Soit un besoin de financement de :                                                                             | -3 002 789,21        |
|                                                                                                                |                      |
| <b>PRÉVISION d'affectation en réserves en investissement à inscrire au compte 1068 au budget primitif 2019</b> | <b>-3 002 789,21</b> |
| <b>SOLDE du résultat de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2019</b>                               | <b>2 567 226,79</b>  |

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2019 comme suit ainsi que les restes à réaliser :

C/001 > 2 002 310,53 €  
C/1068 > 3 002 789,21 €  
C/002 > 2 567 226,79 €

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

### **3- DF - BUDGET PRIMITIF 2019: BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 20 voix pour),

7 abstention(s) :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les montants des dépenses et des recettes inscrits au Budget Primitif 2019 du budget principal de la Ville d'Auray, soit 20 318 115,20 € en section de fonctionnement et 13 452 639,04 € en section d'investissement.

- **VOTE** le budget primitif du budget principal par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération au niveau de la super opération pour la section d'investissement.

### **4- DF - TAXES DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2019**

#### **TAXE D'HABITATION**

#### **TAXE SUR LE FONCIER BATI**

#### **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le maintien en 2019, à leur niveau de 2018, des taux d'imposition des trois taxes directes locales

- taxe d'habitation : 16,67 %,

- taxe foncière (bâti) : 28,79 %,

- taxe foncière (non bâti) : 62,82 %

- **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2019 de la commune (article 73111 : taxes foncières et d'habitation) un produit fiscal de 8 431 319 €

### **5- DF - BUDGET VILLE 2019 - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la liste des autorisations de programme, telles qu'indiquées dans le tableau joint à la présente délibération ;
- **VOTE** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement, tels que mentionnés dans le tableau joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2020, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2019 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

#### **6- DF - CONVENTIONS D'ASSOCIATION AVEC LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PRIVEES - FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** et **FIXE**, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la participation financière pour l'année 2019 de la commune, aux frais de fonctionnement des écoles Gabriel Deshayes, Sainte Thérèse et Diwan.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe avec
  - L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Gabriel Deshayes
  - L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Sainte-Thérèse
  - L'AEP (Association d'Éducation Populaire) Diwan.

#### **7- DF - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CCAS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention d'équilibre de 561 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Auray au titre de l'exercice 2019
- **ACCORDE** une avance de 50 % du montant de 2019 pour l'exercice 2020 en attente du vote du budget primitif.

#### **8- DF - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** au titre de l'année 2019 d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau présenté et établissements scolaires conformément aux annexes 1 et 2.

#### **9- DF - ACCORD-CADRE DE FOURNITURES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET LOCATION DE MATERIEL DE VOIRIE - AVENANT LOT 5**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la modification du marché du lot 5 qui modifie l'accord-cadre 17005 et prévoir les crédits affectés au 6135.

#### **10- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION SEMAINE DU GOLFE POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association Semaine du Golfe pour l'édition 2019.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

#### **11- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION GARATOI**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association Garatoi.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

## **12- DSTS - PARKING KERIOLET - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés ( 19 voix pour),

7 voix contre :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR

1 abstention(s) :

Madame ROUSSEAU

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour l'aménagement d'un parc de stationnements au square de la Fraternité et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **13- DSTS - CHARTE D'UTILISATION DES VEHICULES 9 PLACES DE LA VILLE : MISE A DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 19 voix pour),

8 abstention(s) :

Monsieur GOUEGOUX, Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **VOTE** le tarif de mise à disposition des véhicules municipaux aux associations soit  
50 € pour un véhicule 9 places du vendredi au lundi matin  
80 € pour 2 véhicules 9 places du vendredi au lundi matin

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **14- DF - RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA FORET A AURAY - ADMISSION DES CANDIDATS A CONCOURIR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Madame PUREN

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à admettre les candidats à concourir ;
- **RETIENT** la proposition du jury de concours des trois groupements candidats et un suppléant présentés ;
- **AUTORISE** le Maire à remettre le programme technique détaillé aux candidats retenus ;
- **AUTORISE** le Maire à organiser la seconde session du jury selon la réglementation et les termes fixés lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2018 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la procédure.

A 21h00, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.